

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME ETCHEBER FLORENCE
25 AV GUYNEMER
64600 ANGLET

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0492969794429

Référence du document : 21 B2 0789586 33
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
25 AV GUYNEMER
64600 ANGLET

Numéro FIP 640 70 56 0662047789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 04/06/2021

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

5 032

Nombre de parts :

1.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fourrir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus		Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....				5591	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 559			
Salaires, pensions, rentes nets.....		5032		5032	
Revenu brut global.....				5032	
Revenu imposable.....				5032	
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....				0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				-	0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :					
IMPÔT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence²⁵.....					5032
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :					
Plafond total de 2019.....		Déclar. 1 15810		Enfant(1) 8025	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....		3923			0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		+ 3973		+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052		+ 4052	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....		+ 4114		+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....		= 16062		= 12139	

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS			
D						1		1.5